

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Caen, le 27 mars 2025,

Contrat local de santé : l'ARS Normandie poursuit son accompagnement des acteurs du territoire

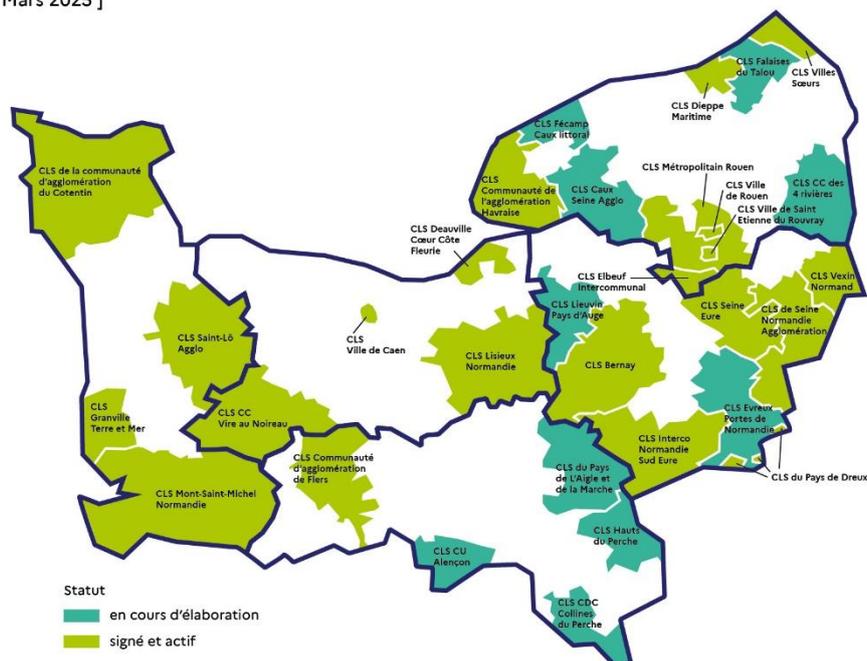
Avec 21 contrats locaux de santé (CLS) signés et actifs, soit plus de 50% de la population normande couverte, l'ARS Normandie poursuit son accompagnement des collectivités de la région dans la définition et la mise en œuvre de leurs contrats locaux de santé. Dans ce contexte, l'ARS Normandie a réuni le 25 mars les 23 coordinateurs de CLS sur 30 actuellement en poste, interlocuteurs privilégiés et pilote sur leur territoire qui facilitent la coopération entre les différents acteurs du territoire en faveur de la santé des habitants.

Un contrat local de santé (CLS) est un outil porté conjointement par l'ARS et une collectivité locale pour réduire les inégalités sociales et territoriales de santé.

Conclu pour une durée de 3 à 5 ans, le contrat local de santé favorise l'articulation entre le [Projet régional de santé \(PRS\)](#), qui définit les objectifs de la politique de santé pilotée par l'Agence régionale de santé Normandie, et les démarches locales en faveur de la santé des populations. Le contrat local de santé couvre les différents domaines des politiques publiques de la santé : accès aux soins, prévention, autonomie, santé mentale, santé environnementale, attractivité des métiers et des territoires, etc.

Au 26 mars 2025, la Normandie compte 21 contrats locaux de santé signés et actifs, soit plus de 50% de la population normande couverte.

Contrat Local de santé (CLS) [Mars 2025]



L'ARS Normandie accompagne les collectivités dans la mise en place du contrat local de santé

L'ARS Normandie joue un rôle **d'appui** auprès des collectivités afin de les aider à identifier les apports d'un CLS sur leur territoire, à mobiliser l'ensemble des acteurs.

Pour cela, l'ARS Normandie accompagne les collectivités dans les différentes étapes de l'élaboration d'un CLS : **réalisation d'un diagnostic territorial partagé et participatif, élaboration d'un plan d'action, définition des modalités de mise en œuvre.**

Afin d'accompagner au mieux les collectivités qui souhaitent mettre en œuvre un contrat local de santé, l'ARS Normandie a élaboré un [guide régional](#) à l'attention des coordinateurs de CLS qui constitue un socle commun de partage de connaissances. Il comprend des fiches pratiques concrètes, un kit de communication et des ressources diverses.

Le rôle majeur des coordinateurs des contrats locaux de santé

La mission de coordination du CLS est portée par les coordinateurs placés sous la responsabilité de la collectivité territoriale.

Le coordinateur du CLS constitue ainsi le pivot entre la collectivité, les acteurs du territoire et les différentes institutions. Il est garant de la mise en œuvre du plan d'action du CLS et de sa cohérence.

Pour la mise en place de cette coordination, et à la demande de la collectivité territoriale, l'ARS Normandie peut apporter un soutien financier annuel à hauteur maximale de 25 000 €.

L'Agence régionale de santé Normandie a organisé le 25 mars 2025 une journée réunissant les coordinateurs des contrats locaux de santé en Normandie.

Introduite par François MENGIN LECREULX, Directeur général de l'ARS Normandie, cette journée a réuni les 23 coordinateurs de CLS afin d'aborder les enjeux autour des missions d'animation, de coordination, et de partager ensemble retours d'expérience et bonnes pratiques.

Le renforcement de la coopération avec le bloc communal, dans l'organisation de l'offre de soins sur le territoire et la mise en œuvre des programmes de prévention et éducation à la santé, fait partie des objectifs prioritaires de l'ARS Normandie pour les années à venir.

Aller plus loin : <https://www.normandie.ars.sante.fr/les-contrats-locaux-de-sante-par-departement>